



LES BENEVOLES EN AIDES HUMANITAIRES, JURIDIQUES ET JUDICIAIRES

PRESENTENT



RAPPORT D'ACTIVITES 2024

” **DEVISE** : “ÊTRE UTILES ET AGIR POUR LES AUTRES SANS POUR
AUTANT NOUS OUBLIER” ”

SOMMAIRE

LE MOT DE LA REDACTION	3
INTRODUCTION	4
A-LA CAMPAGNE DE SANTE APPROFONDIE	5
1-PRESENTATION GENERALE DE LA CAMPAGNE DE SANTE	5
2-CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
3-OBJECTIF DU RAPPORT	8
4-CIBLES DE LA CAMPAGNE	9
5-SENSIBILISATION DES PROMOTEURS DE SANTE (FORMATION SANITAIRES PRIVEES) SELON LEUR CATEGORISATION ET LES COMPETENCE ACQUISES	18
6-SENSIBILISATION SUR LES LOIS ET REGLEMENTS QUI REGISSENT LES FORMATIONS SANITAIRES	18
7-SENSIBILISATION ET EDUCATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE ET PROMOTEUR	22
8)ACTIVITES DE SENSIBILISATIONS SUR L'HYGIENE ET LA SALUBRITE DES FORMATION SANITAIRES	24
I. ACTIVITES EN COURS ET EN ATTENTE D'AUTORISATION	35
Activités en cours	35
II-LES COLLABORATIONS	36
1. Collaborations effectives	36
2. Collaborations en attente	36
C-ACTIONS HUMANITAIRES	37
1. DANS LE DEPARTEMENT DE LA MENOUA	37
2-ACTIVITES MENEES DANS LE DEPARTEMENT DU NOUN	39
4-RESULTAT DE LA CAMPAGNE ET OBSERVATIONS	39
II-RESULTAS OBTENUS	40
A- SUR LE PLAN DE LA SANTE	40
B-RESULTATS OBTENUS SUR LE PLAN JURIDIQUE ET JUDICIAIRE A TRAVERS LES REQUETES AUX FINS D'INTERVENTION	45
C -RESULTATS OBTENUS SUR LE PLAN HUMANITAIRES A TRAVERS DES DIVERS DONNS	45
III-ANALYSES ET DISCUSSIONS	46
IV-EVALUATION DE LA CAMPAGNE	47
V-VBUDGET DE LA CAMPAGNE	48
VI- CONSTAT DE LA CAMPAGNE DE SANTE	49
VII-RECOMMANDATIONS	51
CONCLUSION GENERALE	56
VIII-PROPOSITIONS	57
IX-PERSPECTIVE A VENIR :	59
XX-REMERCIEMENTS	60
XXI-ANNEXES	61



LE MOT DE LA REDACTION

Me KENGNE SIMO Célestin Yves

Technicien supérieur de gestion

Chef d'antenne régional centre

(BAHUJ)

Les bénévoles en aides humanitaires juridiques et judiciaires : un engagement pour la santé et la justice

Les BAHUJiens ont un rôle crucial dans les activités humanitaires, en particulier dans le domaine de la santé, de la justice et même dans l'assistance aux personnes vulnérables. Leur engagement et leur dévouement sont essentiels pour améliorer la vie des personnes et promouvoir la santé du bien-être de tous. Ils s'affichent ainsi comme des acteurs clés dans la promotion de la santé et même de l'accès aux soins et services de santé qualité.

Ainsi donc, Ils travaillent au quotidien dans les communautés en collaboration avec le ministère de la santé publique, les chefs traditionnels, les autorités religieuses et même les associations diverses. Sans toutefois s'arrêter ils collaborent également avec les formations sanitaires privées et publiques afin d'aider les enfants, les personnes âgées, les personnes vulnérables vivant en zone rurale à accéder aux soins et service de santé de qualité. Ce qui constitue un élément fondamental aux droits de l'homme (Le droit à la santé) Valorisé par les BAHUJ.

Nos activités de bases garantissent des ressources nécessaires pour améliorer leur qualité de vie tout en leur offrant un soutien émotion et psychologique pour les aider à surmonter les difficultés de vie et de santé qu'elles rencontrent.

A cet effet, les Bénévoles en Aides Humanitaires Juridiques et Judiciaires jouent, un rôle important dans la promotion de la santé, l'accès aux soins et services de santé de qualité, mais également dans la défense des Droits Humains des personnes vulnérables, tout en leur fournissant des conseils et les représenter en cas de besoins, dans les procédures Judiciaires afin de promouvoir l'égalité de tous en Droit et en Justice dans le domaine de la santé.

Notre regard axé sur les communautés, les promoteurs des formations sanitaires et les professionnels de santé contribuera davantage à améliorer la qualité des soins et services de santé surtout que ces professionnels de santé travaillent dans les conditions souvent très difficiles et dans un environnement contesté.

Nous devons alors reconnaître et soutenir cette activité des Bénévoles en Aides Humanitaires Juridiques et Judiciaires car ils pourront s'imposer comme des acteurs clés dans la construction d'une société plus juste et plus équitable à travers la promotion de la santé, les soins et services de santé de qualité au Cameroun et principalement dans la Région du Centre.

Chers lecteurs, conscient que notre mission, délicate et exaltante à la fois requiert d'importants moyens Humains, logistiques et financiers, nous seront heureux de recevoir ainsi votre main d'association, voire votre générosité.

INTRODUCTION



Les sociétés modernes aujourd'hui plus qu'hier sont confrontées à de nombreux problèmes de santé.

Entre la recrudescence des maladies dues à la surpopulation des villes, la promiscuité et autres résultats du délitement de l'action sanitaire social. Le devoir de l'Etat est d'éradiquer et de venir en aide à la population à travers sa mission régaliennne de la santé, les Bénévoles en Aides Humanitaires Juridiques et Judiciaires grâce à leur collaboration participative ont pris l'engagement à travers une campagne de santé sur l'étendue du territoire nationale et principalement dans

la Région du Centre de promouvoir la santé et l'accès aux soins et services de santé de qualité à la population afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être afin de réduire ainsi les inégalités sociales en matière de santé. Les activités réalisées nous en diront plus.



I-DIFFERENTES ACTIVITEES MENEES

Au courant de l'année 2024 l'association LES BAHUJ a mené des activités variées sur l'étendue du territoire national et l'essentiel était axée tout d'abord sur une campagne de santé approfondie et plus particulièrement dans la région du Centre ;ensuite sur les requêtes aux fins d'intervention parce les services des BAHUJ ont été immergés par de nombreuses saisines aux fins d'intervention ;et enfin les Bahuj a volé au secours de plusieurs personnes à travers des dons en fournitures scolaires et les biens de première nécessité.

A-LA CAMPAGNE DE SANTE APPROFONDIE

1-PRESENTATION GENERALE DE LA CAMPAGNE DE SANTE

La campagne de la santé effectuée par les Bénévoles en Aides Humanitaires Juridiques et Judiciaires conformément à leur demande de collaboration adressée au Ministre de la Santé Publique en 2020 orienté vers les délégations régionales de la santé activé de manière prompte par le Délégué Régional de la santé du Centre et encadré par cette dernière à travers la lettre de collaboration n°1326 du 11 Septembre 2024 suivie de la participation active des chefs de District de santé, des chefs des aires de santé, des autorités administratives et des communautés. Ceci s'est implémenté à travers les :

- ❖ Chef de District de santé de Cité-verte : Autorisation d'activité
- ❖ Chef de District de santé de NDJOUGOLO : Autorisation d'activité n°383/AE/MINSANTE/SG/DRSPC/DFE du 27 Novembre 2024

- ❖ Chef de District de santé de MVOG-ADA : Autorisation d'activité n°012/2025 du 14/01/2025
- ❖ Chef de District de santé de NKOLNDONGO

Egalement à travers de l'accompagnement des autorités Administrative tel que les :

- ❖ Sous-Préfet des Arrondissements de :
 - Yaoundé I : Message porté n°085/MP/J-06-01/SP du 03 Mai 2024
 - Yaoundé II : Lettre n°000145L/J-06-02/SP du 10 Mai 2024
 - Yaoundé IV : Récépissé de déclaration n°000150/RDMP/J-06-04/SP du 05 Mai 2025
 - Yaoundé V : Autorisation d'activité n°001/AEA/J-06-05/SP du 30 Janvier 2025.

Cette campagne a été initiée en réponse aux besoins en matière de soins et services de santé sur l'étendue du territoire, plus

particulièrement dans la région du Centre qui subit la pression de l'exode rurale.

Nos statistiques et sondages ayant démontrés, que les populations en zones éloignées avaient un accès limité aux informations de base sur la politique sectorielle de la santé et aux soins et service de santé de qualité tels que valorisé et mise en implantation par le ministère de la santé publique.

D'où la nécessité de cette campagne afin de promouvoir la santé, l'accès aux soins des services de santé de qualité afin de réduire le taux de mortalité maternel et infantile et améliorer l'expérience de vie de la population.



2-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La région du Centre, confronté à des défis importants en matière de santé notamment : l'urgence sanitaire ou épidémique, la promotion de la santé dans les commutés rurales ou éloigné, la prévention des maladies chroniques et l'amélioration de la santé maternelle et infantile justifié par :



- ❖ Une prévalence élevée de maladie telles que : le paludisme, la typhoïde, les infections sexuellement transmissibles (IST), les maladies chroniques tels que : Diabète, hépatite, drépanocytose etc. ;
- ❖ Un accès limité aux soins et services de santé de qualité en particulier dans les zones rurales ;
- ❖ L'inégalité en matière de santé ;
- ❖ Les disparités dans les résultats de santé entre les différents groupes de la population

nécessitant les interventions ciblées

- ❖ La prolifération des ventes de médicaments de la rue.

Ce contexte justifié a forcé l'admiration des BAHUJiens à s'aligner ainsi sur les objectifs de développements durable de l'organisation des Nations Unis (ONU) sur :La santé et bien-être ODD 3

- L'égalité en soins des services de santé entre les sexes ODD 5
- La réduction des inégalités sociales ODD 10.

Afin de contribuer d'avantage aux efforts du Ministère de la santé publique pour la santé pour tous à travers sa politique sectorielle de santé



3-OBJECTIF DU RAPPORT

Le rapport de cette campagne est rédigé afin de permettre au Ministère de la santé publique davantage de veuille à la planification de la santé pour tous et à la mise permanente à l'œuvre des stratégies et surtout de



l'implémentation réelle de ces activités qui concourent à l'amélioration et à la maîtrise des indicateurs de santé pour le bien-être de la population. Mais également de renforcer la promotion de la santé et la sensibilisation pour l'accès aux soins et services de santé de qualité tout en mettant un accent sur la lutte contre la vente des médicaments de la rue, à la distribution rationnelle des médicaments essentiels et aux soins et formation sanitaire clandestins. Cette campagne de santé à travers la sensibilisation et l'éducation à coût sûr contribuera à l'amélioration de la santé de la population en termes de soins et services de santé de qualité et réduira les inégalités en termes de soins de santé pour tous, encouragera également les pratiques de santé préventives et les comportements favorable à la santé.

4-CIBLES DE LA CAMPAGNE

- -Promotion de la santé

➤ Population vulnérable



➤ . Groupe
sociaux
économique
défavorisés

▪ Soins et services de santé de qualités

➤ . Personnels
soignants formés
et qualifiés



➤ . Environnement
sanitaire



➤ . Médicaments essentiels



Infinix HOT 30i



Infinix HOT 30i



➤ . Statut socio professionnel du personnel de la santé



DEFINITIONS DES ACTIVITES



La promotion de la santé se réfère à l'ensemble des activités qui visent à améliorer la santé, le bien-être des individus et des communautés tout en les encourageants à adopter les comportements sains et à prendre des décisions éclairées concernant leur santé. Elle comprend ainsi :

- ❖ La participation et la mobilisation communautaire
- ❖ L'éducation pour la santé
- ❖ La promotion des comportements sains
- ❖ Le développement des politiques et des programmes de santé publique



L'objectif ici étant :

- De prévenir les maladies et les blessures
- D'améliorer la qualité de la vie en communauté
- De réduire les inégalités en matière de santé, les risques d'infections et les contaminations
- De favoriser la participation et l'automatisation des individus dans la communauté.



Les soins et services de santé de qualité étant pour elle l'ensemble des activités médicales et para médicales qui visent à prévenir, diagnostiquer et traiter les problèmes de santé de manière efficace et efficiente, tout en respectant les droits et les besoins des patients.

Ainsi donc les soins et services de santé de qualité sont caractérisés par une approche centrée sur le patient, une prise en compte des besoins psychologiques et sociaux des patients et surtout une utilisation efficace des ressources et des technologies.

L'importance et la nécessité de ces soins et services de santé de qualité sont caractérisés pour plusieurs raisons.

- ❖ L'amélioration des résultats de santé (réduction des taux de morbide et de mortalité)
- ❖ Réduction des coûts de santé (éviter les erreurs médicales, les réadmissions et les complications ;
- ❖ L'amélioration de la confiance (système de santé et professionnels de la santé



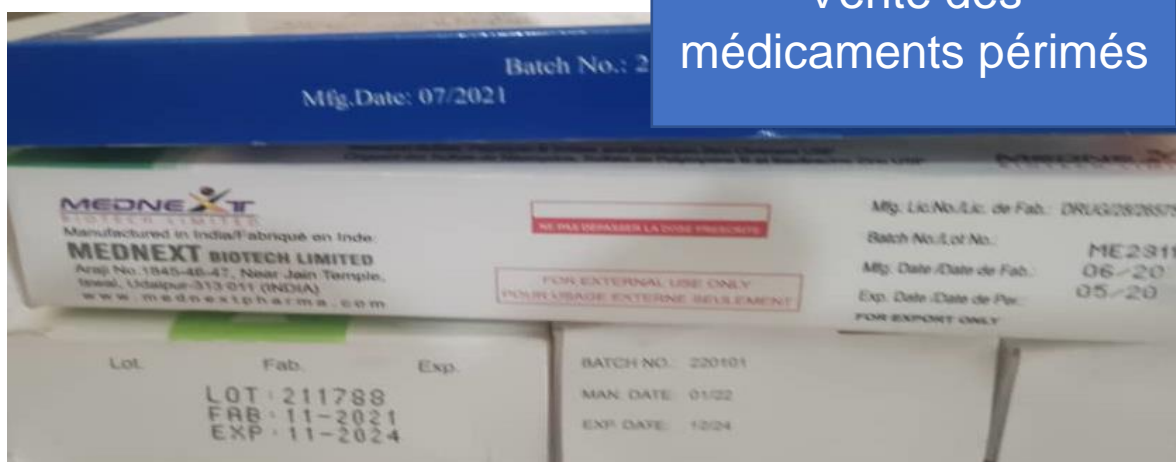
B-DIFFERENTES ACTIONS MENEES CONCRETEMENT

1-Promotion et sensibilisation sur les comportements sains

- ☞ Les pratiques de santé préventives pour réduire les risques de maladies et améliorer la qualité de la vie.
- ☞ Utilisation des moustiquaires
- ☞ Lavages des mains
- ☞ Nettoyage de l'environnement
- ☞ Hygiènes environnementales
- ☞ des formations sanitaires
- ☞ Accès à des campagnes de vaccinations
- ☞ Accès au traitement gratuit de paludisme des enfants de 0-5 ans



Vente des médicaments périmés



2-Sensibilisation et éducation sur la consommation et la distribution des médicaments conventionnels et essentiels

3-Sensibilisation et éducation de masse à travers : les communautés et chefferies traditionnelles, les églises, les marchés publics et associations diverses



Sensibilisation à l'adhésion des vaccins lors de la campagne de santé



Sensibilisation et formation sur l'approvisionnement en médicament essentiel



Sensibilisation hygiène et salubrité en milieu éducatif sur le lavage des mains et l'adoption des comportements sains



Sensibilisation sur la santé rurale (prévention du paludisme) après une sortie d'Eglise

4-Sensibilisation et information sur l'existence des formations sanitaires publiques existante ainsi que les coûts de soins sociaux et les prises en charge.

- ☞ CMA (Centre Médicaux d'Arrondissement)
- ☞ Centre de santé communautaire
- ☞ Centre de Santé Intégré (CSI)
- ☞ Hôpitaux de district.

Coût de santé publique



Informations et sensibilisation sur les formations sanitaires publiques



Sensibilisations et promotion de la santé en milieu communautaire



-Vulgarisation des informations sur la TPI (femmes enceintes et traitement gratuit du paludisme)



5-Sensibilisation des promoteurs de santé (formation sanitaires privées) selon leur catégorisation et les compétence acquises



Lois portant
création et
ouverture des
formations
sanitaires
privées

6-SENSIBILISATION SUR LES LOIS ET REGLEMENTS QUI REGISSENT LES FORMATIONS SANITAIRES

- Vu l'arrêté n°631/CAB/PR du 03 décembre 1987 portant classification des formations sanitaires privées nous avons observé l'existence formelle ;
- Les cabinets de soins ;
- Les centres de santé ;
- Les cabinets médicaux ;
- Les centres médicaux ;
- Les fondations médicales et même des hôpitaux.

Ayant sensibilisé chacun en ce qui le concerne, leurs existences et la mise en service au public est soumis aux conditions de créations et d'ouvertures à travers une procédure bien suivie du chef de District à la délégation régionale de la santé puis au ministère de la santé publique. Au vu du décret n°92/252/PM du 6 juillet 1992 fixant les modalités de création et d'ouverture des formations sanitaires privées.

➤ **CONDITIONS DE CREATION**

- Être de nationalité camerounaise ;
- Être de bonne moralité ;
- Justifier d'une ancienneté de 05 ans ;
- Constituer un dossier auprès du service de santé de District territorialement compétent ;

Pour les étrangers autres les conditions de moralité.

- Être ressortissant d'un pays ayant signé une convention de réciprocité avec le Cameroun en matière sanitaire ;

- Disposer d'une carte de séjour.

❖ **Composition du dossier**


- Une demande timbrée au tarif en vigueur adressé au ministre de la santé publique précisant :
 - Les noms et prénoms du postulant, ou la dénomination s'il s'agit d'une personne morale ;
 - La nature de la formation sanitaire à créer ;
 - L'indication exacte du lieu d'implantation ;
 - Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance du promoteur ou un certificat de nationalité datant de moins de 03 mois ;
 - Une attestation d'ancienneté ;
 - Les statuts de la personne morale le cas échéant ;
 - Une copie certifiée conforme du titre de propriété appuyée du certificat de propriété, tout document en tenant lieu ou le cas échéant une copie certifiée conforme du contrat de bail ;
 - Un jeu de plans complets de la construction à édifier, signés par un architecte inscrit au tableau de l'ordre national des activités du Cameroun ;
 - Une liste des principaux équipements.

❖ **Procédure**

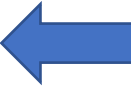
- Dépôt du dossier complet à l'initiative de l'intéressé auprès du service de santé de District territorialement compétent contre récépissé ;
- Instruction du dossier par les services compétents du ministère de la santé publique (district de santé – Délégation régionale – DOTS) marquée par :
 - La rédaction des rapports d'inspection technique ou le rejet motivé.

Respectivement pour le service de District de santé et la délégation régionale.

- L'élaboration du projet d'arrêté de création ;
- La signature de l'arrêté portant création de la formation sanitaire privé dans un délai de 90 jours par le ministre de la santé publique.



Condition de création et d'ouverture



➤ **CONDITION D'OUVERTURE**

❖ **Conditions**

- Disposer d'une autorisation de création ;
- Constituer un dossier auprès du service de santé de district territorialement compétents ;
- Disposer du plateau technique requis ;
- Disposer d'un responsable technique ayant au moins le grade d'infirmier diplômé d'Etat.

❖ **Procédures**

Dossier en double exemplaire comprenant les pièces suivantes :

- Une demande timbrée au tarif en vigueur adressée au ministère de la santé publique précisant les noms et prénoms du postulant ou la dénomination s'il s'agit d'une personne morale ;
- Une copie certifiée conforme de l'ouverture de l'autorisation de création en cours de validité ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 03 mois ;
- Une liste détaillée du matériel d'exploitation et d'équipement technique ;
- Photos du bâtiment et copie certifiée conforme du contrat de bail ou du Titre Foncier (propriété) ;
- Une liste du personnel assortie des copies légalisées de leurs diplômes et attestations de présentation des originaux desdits diplômes ;
- L'autorisation d'exercice en clientèle de chaque personnel technique au tableau de leurs professions respectif ;
- Les justificatifs des règlements des cotisations des sommes dues à l'ordre professionnel correspondant.

➤ PROCEDURES

- Dépôt en deux exemplaires auprès du service de santé de district territorialement compétent ;
- Signature dans un délai de 90 jours de l'arrêté portant ouverture et mise en service de la formation sanitaire privée par le ministre de la santé publique.

Cependant, il faut noter que ces conditions de créations et d'ouverture sont régies par le décret n°92/252/PM du 06 juillet 1992 fixant les conditions et les modalités de création et d'ouverture de certaines formations sanitaires privées. Il est à noter que dans son article 02 de l'autorisation de création que la durée de création est de 2 ans, son obtention ne vaut pas titre d'ouverture et l'ouverture et la mise en service au public de la formation sanitaire ne sera autorisée que si l'intéressée se conforme à la réglementation en vigueur.

Bien qu'ayant mené à bien notre sensibilisation nous avons observé en ce qui concerne ces formations sanitaires privées que plus de 70% ne sont pas à jour conformément à la réglementation en vigueur

La majorité des promoteurs ne maîtrisent pas la procédure la plupart disposant des attestations de dépôt de dossiers incomplet qui ne respecte pas les conditions requises de demande de création se focalisant ainsi sur les délais de traitement de 90 jours qui leur vaut titre de création et d'ouverture et la mise en service au public.



Faire une différence entre les soins infirmiers (**centre de santé**) et les soins médicaux (**centre médicaux et hôpitaux**)

7-Sensibilisation et éducation des professionnels de santé et promoteur

- ☞ Sur leur formation exclusivement réservé à l'Etat à travers le Ministre de la santé publique.
- ☞ Sur le principe de distanciation des formations sanitaires (afin d'éviter la concurrence déloyale sur les soins et services de santé
- ☞ Sur la vente des médicaments de la rue (origine non traçable selon le règlement défini par le Ministère de la santé publique.
- ☞ Sur l'hygiène et la salubrité dans les formations sanitaires.
- ☞ Sur la référence des patients
- ☞ Sur la différence entre les soins infirmiers et les soins médicaux
- ☞ Sur la qualification des professionnels soignants (inscription à l'ordre chacun en ce qui le concerne).
- ☞ Sur le contrat de travail et la sécurité sociale
- ☞ Sur le respect de salaires minimum (SMIG) applicable au Cameroun.

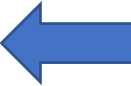
Réunion de coordination des professionnels de santé



Sensibilisation dans une formation sanitaire privée



Sensibilisation du personnel



Sensibilisation sur la qualification et formation des professionnels de santé



Sensibilisation sur la promotion des soins et services de santé de qualité

Infinix HOT 30i



Infinix HOT 30i

Infinix HOT 30i

8) Activités de sensibilisations sur l'hygiène et la salubrité des formations sanitaires

- Utilisation des rideaux en formation sanitaire inapproprié et matériaux provisoires.
- Sur la norme des salles d'hospitalisation
- Non jumelage des salles d'hospitalisation
- Utilisation des toilettes canons néfastes pour l'environnement
- Destruction anarchique des déchets sanitaires
- Non maîtrise des techniques de tris des déchets sanitaires

Education sur la mauvaise gestion des déchets sanitaires

Infinix HOT 30i

Sensibilisation sur l'hygiène et la salubrité dans la formation sanitaire (toilette piteuse et toilette canon)

Infinix HOT 30i

Activités de sensibilisations sur le danger des commercialisations des produits laitiers dans les communautés

Infinix HOT 30i

Infinix HOT 30i



INTERDIT

Activités de sensibilisation sur la destruction irrégulière des déchets sanitaires



EQUIPE CHOC DE SENSIBILISATION EN ŒUVRE

Activités de sensibilisation sur l'utilisation des matériaux provisoires en formations sanitaires privées



Salle d'accouchement de fortune d'une formation sanitaire privée



Activités de sensibilisation sur l'utilisation des rideaux en formations



Infinix HOT30i

Activités de sensibilisation sur la dangerosité de l'utilisation des toilettes canons dans les formations sanitaires privées en milieu communautaire source de contamination des eaux et des cultures environnantes mais également de la propagation des maladies.

Toilette Canon



Se déversant dans les ruisseaux environnants



Légumes cultivés



Engraissement des cultures maraichères par les eaux souillées à travers les toilettes canons



Sensibilisation et éducation sur la destruction irrégulière des déchets de consommation des produits laitiers douteux

Séminaire de communication et d'informations pour aider la population à comprendre les questions de santé et à prendre des décisions éclairées concernant leur santé

Emission Radio sur Radio Soleil FM 104.0 pour la promotion des soins et services de santé de qualité



Activités : Promotion de la santé en zone urbaine



Séminaire sur la gestion de stress, nutrition et exercice physique



i)Activité de sensibilisation des promoteurs de santé Sur la nécessité du contrat de travail qui garantit les avantages ci-après.

☞ Contrat de travail



☞ Condition de travail



☞ Allocation familial



☞ Salaire minimum garanti



Sécurité sociale du personnel soignant :

- ☞ Contrat de travail
- ☞ Allocation familiale
- ☞ Salaire minimum interprofessionnel minimal garantie (SMIG)
- ☞ Condition de travail décent

Promotion de l'activité physique et sportive



Vaste campagne de promotion de la santé à travers la pratique permanente des activités sportives.

Encourager les personnes à adopter un mode de vie actif et à pratiquer régulièrement une activité physique



PROMOTION DE LA SANTE MENTALE EN PRATIQUANT DES ACTIVITES DE RELAXATION EN CHERCHANT DE L'AIDE LORSQU'ILS EN ONT BESOIN.

Promotion de la santé
à travers une
alimentation saine et
équilibrée



**ENCOURAGER LES JEUNES A ADOPTER UNE ALIMENTATION
SAINE POUR PREVENIR LES MALADIES CHRONIQUES.**

B-REQUETES AUX FINS D'INTERVENTIONS

Concernant cette rubrique, au cours de l'exercice de nos activités au sein des **BAHUJ dans la région de l'Ouest**, nous avons été amenés à intervenir dans le cadre de plusieurs affaires.

La première, une affaire judiciaire au parquet de la ville de Bafoussam, introduite par le nommé **Joseph NDE**. L'affaire est toujours en attente de verdict devant les juridictions compétentes.

NDE
Joseph
650 7079 06.

Bafoussam le 12-08-2024


Monsieur le Chef d'Antenne
Régional des Bénévoles en Aides Humanitaires
Juridiques et Judiciaires de l'Ouest.

Objet: Demande d'aides à une affaire judiciaire
me concernant au Parquet de Bafoussam.

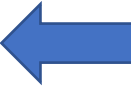
J'ai l'honneur de venir auprès de vos
bureaux et de la présente solliciter une aide par
rapport à mon procès qui est au parquet de Bafoussam
depuis janvier 2024.

En effet, je suis transporté par moto et j'ai
toutes les pièces y afférentes. Le 27 octobre 2023,
j'avais transporté deux femmes du rond-point B1A0 pour
fin-goudon toket aux environs de 12 heures. Lorsque
nous étions proche de leurs maisons, l'une d'elles
voyant la route impraticable s'est jetée et nous
nous étions tous sur un sol. Et celle-ci avait eu son
piéd cassé. Nous l'avons emmené à l'hôpital Binga.
Lorsque le docteur m'a demandé de payer les premiers
soins d'une valeur de 16500F, ses gardes avaient
imposé tout en disant qu'ils fallait s'entendre d'abord avec
la famille. Pendant nos années, voilà les problèmes de
la Brigade de Nakanbon qui sont venus se pendre et
j'y avait passé 2 semaines 3 jours et ils m'avaient aussi
obligé de signer un engagement au la contribution pour
les frais de maladie serait le moitié-moitié avant
d'être faite à vous, j'ai perdu ma moto et une somme
de deux cent mille francs que j'ai versé au procureur des
voilà le cas. J'ai été surpris de comprendre mon
nom au parquet par rapport au même dossier.

Tout en vous remerciant les efforts que vous
faites pour aider, je suppléme comme moi, je vous
prie de bien voir ce dossier et de recevoir mes salutations
les plus intimes. Ndé Joseph. NDE



La deuxième affaire fait état de violences domestiques régulièrement infligées à **dame MESSA Charifatou** par son époux nommé **Emmanuel Junior NGOHO**. La victime requérait le divorce, mais avec notre intervention a sollicité l'arrêt de la procédure parce dans notre élan humanitaire, nous arrivons souvent à réconcilier les couples. Voir (Annexe : Affaire Mme MESSA Charifatou)



Preuves de maltraitance sur dame MESSA CHARIFOU



Certificat de mariage de Dame MESSA

I. ACTIVITES EN COURS ET EN ATTENTE D'AUTORISATION

Activités en cours

Les bénévoles en aides humanitaires, juridiques et judiciaire que nous sommes, avons mènes des activités donc certaines sont encore en attente d'autorisations.

Pour celles en cours, l'une d'entre elle va débuter le **10 février 2025**. Elle va se déployer dans les unités de gendarmerie et de police du département de la Mifi. Elle va s'étendre sur plusieurs jours et va couvrir toutes les unités de police et de gendarmerie de ladite circonscription administrative, dans le but de ressortir l'état général des droits humains et les conditions humanitaires et de garde à vue dans les endroits sus évoqués.

La deuxième activité en cours porte sur la sollicitation d'une collaboration avec la délégation régionale de la santé publique de l'Ouest. Pour l'heure, la procédure est en cours. **Annexe 3 : Tableau des descentes dans les unités de polices et de gendarmeries. Annexe 4 : Collaboration avec le délégué régional de la Santé de l'Ouest**

II-LES COLLABORATIONS

Dans le cadre de nos actions sur le terrain il était nécessaire d'entrer en contact avec plusieurs responsables de l'administration publique.

1. Collaborations effectives

Ainsi, nous avons entrepris des démarches dans le but de nous créer un carnet d'adresse assez fournis au travers de collaborations. Parmi celles ayant eu une suite favorable :

- La sous-préfecture de l'arrondissement de Bafoussam premier ;
- La délégation régionale de la jeunesse et de l'éducation civique de l'Ouest ;

Annexe 5 : Accord de collaboration avec le délégué régional de la Jeunesse

Annexe 6 : Accord de collaboration avec Mr le Sous-préfet de Bafoussam 1^{er}

2. Collaborations en attente

Cependant, nous avons adressé d'autres demandes de collaborations qui demeurent pour l'instant sans réponse :

- Préfecture
- Sous-préfecture de Bafoussam deuxième ;
- Sous-préfecture Bafoussam troisième ;

C-ACTIONS HUMANITAIRES

1. DANS LE DEPARTEMENT DE LA MENOUA

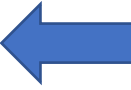
Au mois de décembre 2024 nous nous sommes rendus dans la ville de Dschang pour intervenir dans le cadre d'un programme précis : **LE CAMP JAMBOREE DES SCOUTS DU CAMEROUN.**

Ici, il était question de nous assurer de l'effectivité du respect des droits humanitaire des campeurs ayant pris part à ce programme.

Nous avons dans le même sillage procéder à la remise de dons aux campeurs. Des dons constitués de bacs à eau pour toilettes, de l'eau de javel, de sifflets, et des denrées de première nécessité pour leur survie pendant toute la durée du camp.

Les actives dans la ville de Dschang ont également porter sur la tenue d'un séminaire de formation dont les objectifs étaient d'outiller les participants sur certaines procédure juridique. Parmi celles-ci, de savoir défendre un proche incarcérer dans une unité de gendarmerie ou police, comment rédiger une plainte, et initier lesdits participants au droit pénal y relatif. Ledit séminaire de formation avait pour cadre, la salle de conférence d'un hôtel de la ville de Dschang et ceci en présence du charger des affaires juridique et judiciaire des BAHUJ, de la coordonnatrice nationale des BAHUJ et du chef d'antennes régional de l'Ouest.





Remise de dons aux étudiante à la FSJP de DSCHANG



Images de remises de dons au camp jamboré des scouts du Cameroun à DSCHANG en Déc 2024



Rencontre entre les Etudiants de l'Université de DSCHANG et la BAHUJ en Décembre 2024



2-ACTIVITES MENEES DANS LE DEPARTEMENT DU NOUN

Dans cette localité, une centaine de scouts présents en fin de camp de vacance a bénéficié non seulement de nos enseignements en matière de droits humains, juridiques et judiciaires transmis par nous **les responsables bénévoles des BAHUJ** , **mais aussi d'un important don constitué de fournitures scolaires alors que la rentrée académique se pointait à l'horizon** .

Au cours de cette mission, ils ont bénéficiés d'un réarmement civique et moral et ont été motivés à la culture de l'esprit de patriotisme.

Des dons ont été remis, des palettes de jus et d'eaux, du pain et du sucre.



Remise de dons constitués des fournitures scolaires au scouts du Noun le 04 septembre 2024

II-RESULTAS OBTENUS

A- SUR LE PLAN DE LA SANTE

- ✓ Une très bonne collaboration avec le Ministère de la santé publique à travers la Délégation régionale du Centre, les chefs de District concernés et les autorités administratives d'arrondissement ;
- ✓ 90 chefferies traditionnelles fréquentées ;
- ✓ 20 000 personnes sensibilisées et éduquées ;
- ✓ 180 promoteurs des formations sanitaires atteints ;
- ✓ 04 Districts de santé couverts ;
- ✓ 50 aires de santé fréquentées ;
- ✓ Prêt de 70% de formations sanitaires privées clandestines existantes rentrées en ordre pour la plupart ;
- ✓ Prolifération inquiétante et accentuée des ventes des médicaments de la rue de plus en plus contrôlée
- ✓ Augmentation du taux d'acceptation de la vaccination (près de 5%)
- ✓ Réduction du taux de mortalité maternelle infantile



De manière globale l'objectif de la campagne de santé a été atteint et évalué à 75% pour cette période 2024/2025

Cible communautaire : milieu éducatif et promotion de la santé



Sensibilisation et éducation sur les comportements sains en milieu scolaire



Sensibilisation sur l'hygiène et salubrité en milieu sanitaire



Promotion de la santé en milieu scolaire (protection contre le froid)

Infinix HOT 30i

Personnel soignant et promoteur de santé (soins et services de santé de qualités)



Sensibilisation et éducation sur la référence des patients et la prise en charge en milieu sanitaire



Chef d'équipe de Sensibilisation sur le terrain



Sensibilisation et éducation sur la formation de la qualification du personnel soignant dans l'exercice de la profession d'infirmière : Directeur technique des centres de santé

OBSERVATIONS

Cette campagne a fait face à des observations non négligeables :

- ❖ La Prolifération accrue des ventes de médicaments de la rue en complicité avec certaines autorités administratives
- ❖ Existence illégale à la majorité des formations sanitaires privées
- ❖ Une très mauvaise gestion des déchets sanitaires augmentant les risques d'infections nosocomiales et la pollution de l'environnement
- ❖ L'absence des contrats de travail des professionnels de santé dans les formations sanitaires privées près de 98%
- ❖ La formation clandestine des professionnels de santé (seul non agréé par le Ministère de la santé publique ;
- ❖ L'installation anarchique des formations sanitaires privées au mépris du principe de distanciation favorisant ainsi une concurrence déloyale des soins et services de la santé ;
- ❖ Réticence de la population à fréquenter les structures publiques de santé (manque d'informations de sensibilisation et désinformations
- ❖ La prolifération des kiosques des soins clandestins à travers les personnes formées irrégulièrement dans les structures privées
- ❖ L'usurpation des soins et services de santé par les infirmiers et techniciens médicaux sanitaires
- ❖ **L'attention particulière des professionnels de santé en vue de l'amélioration des conditions et de leurs statuts ainsi que la régularisation de leur compétence en harmonie avec les différents ordres qui les régissent**



- ❖ La mobilisation et l'engagement effectivedu Ministère de la santé à travers la délégation régionale et tous les autres services déconcentrés pour la satisfaction totale de la population en termes des soins et services de santé de qualité



Acteurs ressource de la campagne de santé



Infinix HDT30i

B-RESULTATS OBTENUS SUR LE PLAN JURIDIQUE ET JUDICIAIRE A TRAVERS LES REQUETES AUX FINS D'INTERVENTION.

Plusieurs dossiers introduites par nos soins délibérées et d'autres encore en instance à l'instar de l'affaire du nommé **Joseph Nde**. en instance au parquet de Bafoussam.

Des affaires abandonnées après arrangement à l'amiable à l'instar d'une affaire en instance de divorce introduite par **Messa CHARIFOU** par son époux nommée **Emmanuel Junior NGOHO**.

C -RESULTATS OBTENUS SUR LE PLAN HUMANITAIRES A TRAVERS DES DIVERS DONS

Les étudiants de la faculté des sciences juridiques et politiques au-delà des enseignements sur la défense des droits d'un proche incarcéré, ont reçu des mains des BAHUJ d'importants matériels constitués des seaux poubelles, du matériel de nettoyage etc

- ❖ Au camp JAMBORE des scouts du CAMEROUN, l'association LES BAHUJ s'est rassuré tout d'abord du respect des droits humains, mais a ensuite procédé à la remise la remise de dons aux campeurs. Des dons constitués de bacs à eau pour toilettes, de l'eau de javel, de sifflets, et des denrées de première nécessité pour leur survie pendant toute la durée du camp.
- ❖ Dans le NOUN les campeurs ont également reçu d'importants dons constitués de fournitures scolaires pour la rentrée scolaire 2024/2025



III-ANALYSES ET DISCUSSIONS

a-Défis et limites

❖ Manque de ressources financières :

Malgré les ressources humaines disponibles la campagne de santé a rencontré des difficultés à obtenir des fonds suffisants pour mettre en œuvre tous les activités prévues dans l'encadrement des chefs traditionnels, les présidents de comité de santé des leaders d'associations, des forces de maintien de l'ordre et la communication stratégique à travers les médias communautaires.



Sensibilisation de la communauté éducative : promotion de la santé



Coordonnateur de la campagne de santé en activité

IV-EVALUATION DE LA CAMPAGNE

Période	Activités	Public Cible	Objectifs	Résultats
JAN IER 2024 à AOUT 2024	Promotion de la santé	La communauté à travers les chefferies traditionnelles, les offices religieuses, les marchés publics, les établissements scolaires et les associations	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des communautés sur les problèmes de santé spécifique, - Changement des comportements afin d'adopter des comportements sains et modifier les comportements à risques - Prévention et sensibilisation des communautés sur les maladies rares, les vaccinations et promouvoir les pratiques de la santé positive - Eduquer les communautés les symptômes et les traitements des maladies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la santé globale - Réduction des coûts de santé - Amélioration de la qualité de vie - Un plus grand accès à la vaccination des enfants âgés de 0 à 5 ans - Régularisation des formations sanitaires privées répondant aux conditions de création et d'ouverture.
	Promotion de l'accès aux soins et services de santé de qualité	Professionnels de santé, Promoteur des formations sanitaires privées et centre de formation agréé par le Ministère de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé en générale - Rechercher de l'équité dans l'accès aux soins et services de santé - Sensibiliser les professionnelles soignantes sur la formation et la qualification dans leur secteur d'activité - Améliorer la qualité des soins, l'hygiène et la salubrité en milieu sanitaire - Distribuer les médicaments conventionnels - Conformiser les formations sanitaires privées à la réglementation en vigueur. 	

V-VBUDGET DE LA CAMPAGNE

- 30 personnes mobilisées à travers 05 équipes
- 02 véhicules utilisés pour les raisons de la campagne
- Durée de la campagne 08 mois à raison de 05 jours par semaine
- Sensibilisation médiatique 104,0F sur 1 fois par mois.

	Montant par jour	Nombre de jours	Montant total
Repas froid 2000 x 30 personnes par jour	60 000	160	9 600 000F
Carburant véhicule 5000x2	10 000	160 jours	1 600 000F
Sensibilisation médiatique 10.000/mois	10 000	08 mois	80 000F
Fournitures scolaires	/	/	410 525
Denrée de première nécessité	/	/	530 800
Autres charge diverses	/	/	200 000F
Coût Total des charges de la mission de la campagne de la santé			12 421 325F

Coût Total des charges de la mission de la campagne de la santé s'élève à : 12 424 325 (Douze millions quatre cent vingt un mille trois cent vingt-cinq FCFA) Francs

VI- CONSTAT DE LA CAMPAGNE DE

❖ Résistance aux changements de comportement :

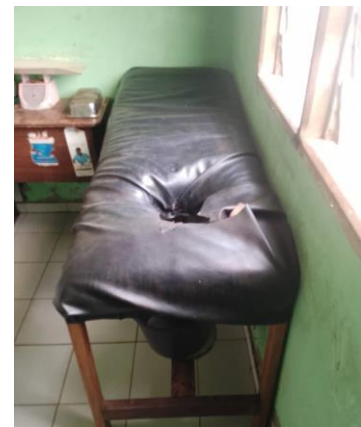


Au sein de la population nous avons rencontré une résistance énorme aux messages de promotion de la santé et aux changements de comportement proposé. Ceci dû à la situation précaire de la vie de ces populations, des difficultés de communications liées à une configuration ethnique particulièrement analphabète.

❖ Inégalité en matière de santé :

Des difficultés à atteindre les populations vulnérables vivantes en zones rurales éloignées et le manque d'information et de communication sur les soins et services de santé publique

Difficulté pour les promoteurs des formations sanitaires privées à se ravitailler dans les circuits conventionnels d'acquisition des produits pharmaceutiques (Fond régional de la santé ou des laboratoires agréés par le Ministre de la santé) et la



Lit d'accouchement de fortune



Prise en charge d'accouchement dans un centre de santé depuis plus de 35 heures

rationalisation objective des distributions des médicaments essentiels.

- ❖ Réticence des vendeurs des médicaments de la rue encadrés par certaines autorités des forces et maintien de l'ordre territorialement compétent à se plier à la réglementation en vigueur sur la distribution des produits pharmaceutiques conventionnels

- ❖ La prolifération des unités de soins clandestins à travers des professionnels de santé sans emplois.

❖ Problème de communication :

Les violences en zones anglophone et le Grand Nord ont favorisé un déplacement important de la population. La plupart de langue anglophone et d'autres analphabètes. L'objectif de la communication efficace en terme d'informations et promotion de la santé à travers la population ciblée n'a pas atteint ses objectifs néanmoins des efforts ont été faite à pratiquement 30% de l'objectif.



❖ Difficultés des professionnels de santé à s'inscrire et être en règle avec les différents ordres régissant leur profession :



La qualification du personnel de santé est un impératif pour exercer et attribuer des soins à la population car au-delà de cet exercice il y a des effets juridiques et Judiciaires qui encadrent cette activité d'où la nécessité de s'inscrire à l'ordre chacun en ce qui-le concerne et de justifier d'une autorisation d'exercice en clientèle privé pour les médecins et Infirmiers ainsi que des directeurs techniques des formations

sanitaires privées seul garantie de l'assurance de l'exercice de leur profession compte tenu des erreurs médicales et des manquements significatif tellement observé.

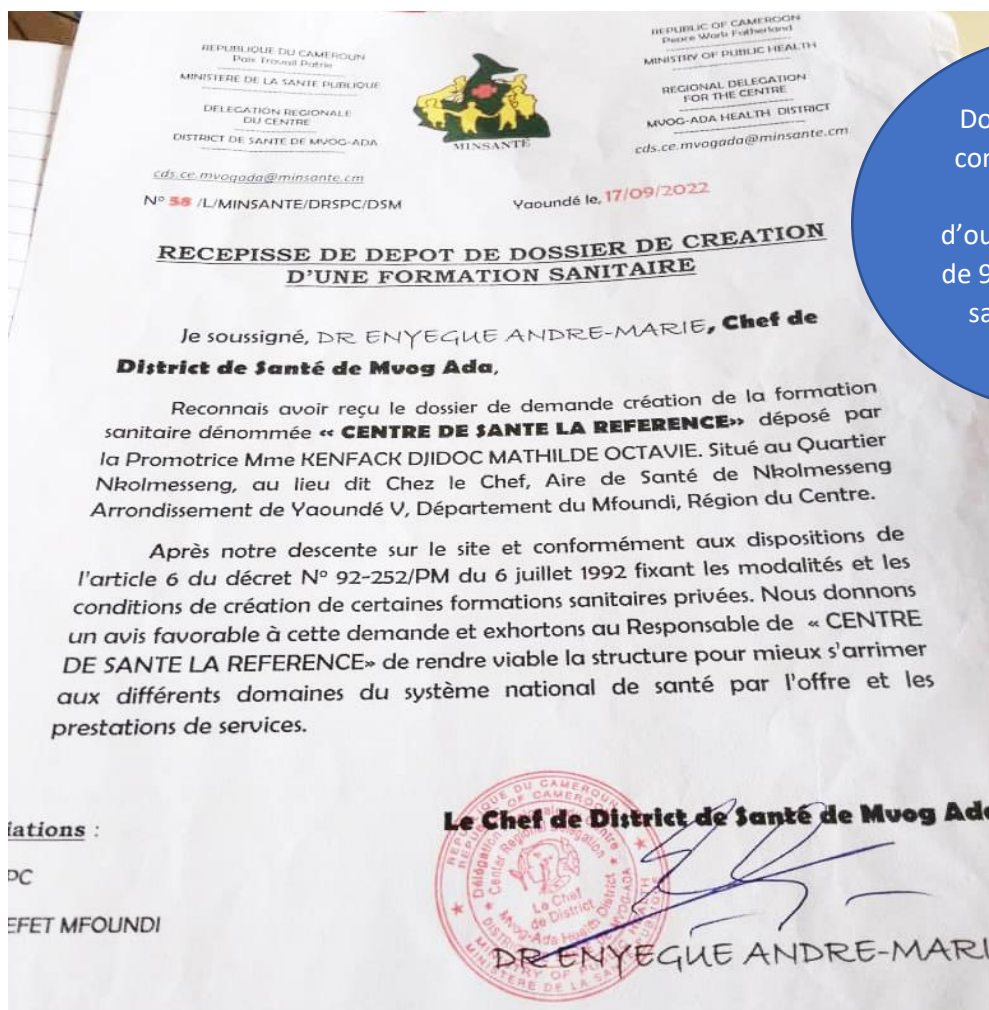
A ce niveau, le rappel des cotisations sociales exigé par l'ordre constitue un obstacle clé pour la conformité de ces différents ordres.



VII-RECOMMANDATIONS

1- Tout en attendant nos activités de suivi et d'évaluations. Il serait souhaitable pour les pouvoirs publics :

- ❖ De lever la suspension des autorisations de créations et d'ouverture aux formations sanitaires privées motivé depuis 2022, par le Ministre de la santé publique. Ceci permettrait de régulariser ceux qui sont conforme à la réglementation en vigueur.
- ❖ D'accompagner ces formations sanitaires privées de manière véritable à travers des subventions (matériels, logistiques et financière) pour leur permettre d'être à la hauteur des attentes de l'orientation de la politique sectoriel du Ministère de la santé publique.
- ❖ De veiller de manière permanente aux indicateurs de la santé. Ceci permettra à l'Etat de réajuster et de mettre en veille sa politique sanitaire.



Valorisation des formations sanitaires publique

La région a subi l'affluence des déplacements internes provoquant une augmentation de la population, ce qui entraîne un besoin plus accru en matière de santé. Cette valorisation des formations sanitaires publiques permettra ainsi à l'Etat d'assumer sa mission régalienne de la santé et de veiller au principe du respect de la distanciation des formations sanitaires privées qui favorisent une concurrence déloyale des soins et services de santé inapproprié remettant ainsi l'inefficacité des actions du ministère de la santé publique à travers les objectifs ciblés.





❖ Réduction des coûts de soins :

Il est important d'harmoniser les coûts de soins surtout pour les populations vulnérables en mettant sur pied des mécanismes de protections sociale telle qu'implémenter déjà par le Ministère de la santé à travers la couverture santé universelle (CSU) qui éprouve d'énormes difficultés de fonctionnements



❖ Accentuer et renforcer la lutte contre la vente des médicaments de la rue qui constitue un fléau social. Car le bon médicament est indispensable pour une guérison prompte. Les effets d'un mauvais médicament pouvant se produire même après 05 ans.



Sensibilisation sur la vente des médicaments illicites (médicament de la rue)



- ❖ **Sensibiliser d'avantage et communiquer en permanence afin de valoriser la promotion de la santé et l'accès aux soins et services de qualité à travers la communauté :**

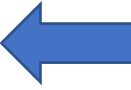
Il est important de renforcer davantage les moyens de communications afin d'optimiser la sensibilisation de la population sur les dangers de la consommation des médicaments de la rue et de l'importance à se faire soigner dans les centres de santé public (le centre de santé communautaire, centre de santé intégré les centres médicaux d'arrondissement et les hôpitaux de District). De veiller à la conformité des formations Sanitaires privés et l'exigence et l'exigence de leurs numéros d'agrément sur de plaques signalétiques afin de permettre aux

patients de mieux s'informer et se renseigner. Ceci aidera à coût sûr l'orientation des patients vers les centres légalement constitués.

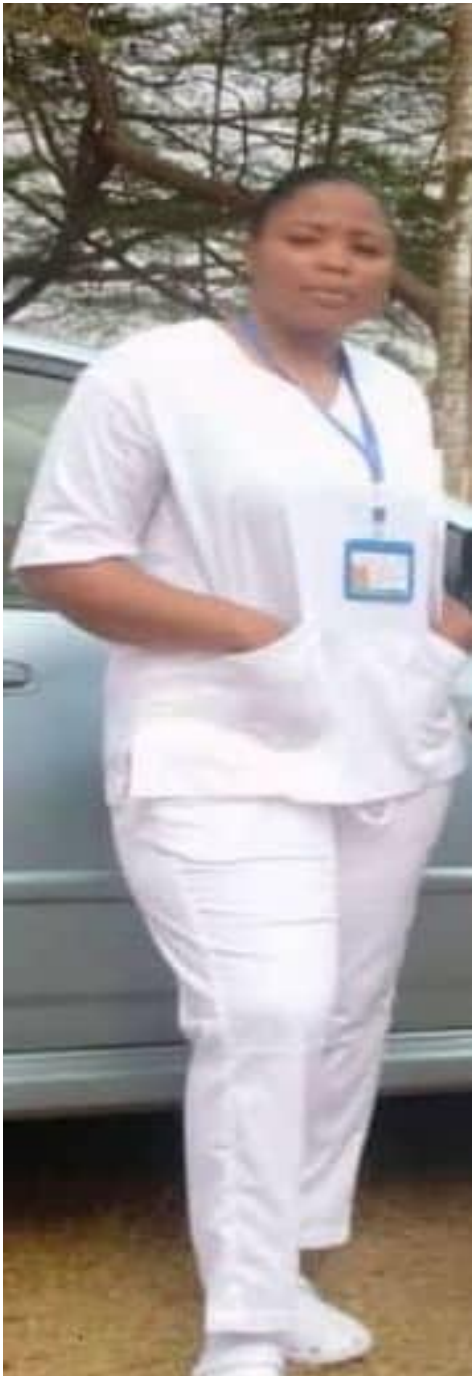


Les tables d'accouchements archaïques fonctionnelles dans les formations sanitaires privées





❖ Motivation des Professionnels de santé



Il est important de leur offrir des conditions de travail descentes à travers leur environnement, le matériel, les salaires compétitifs assurés d'un contrat de travail qui garantit leurs droits sociaux





CONCLUSION GENERALE

La campagne de santé à travers la promotion de la santé, l'accès aux soins et services de santé a été une initiative cruciale pour améliorer la santé et le bien-être des populations. Cette campagne a

contribué à sensibiliser, éduquer les individus et les communautés sur l'importance de la santé, à promouvoir des comportements sains et à améliorer l'accès aux soins et services de santé de qualité.



Malgré les efforts déployés

La campagne s'est confrontée à plusieurs défis et limites :

- ❖ La précarité de certaines populations qui les empêchent d'accéder aux soins et services de santé de qualité ;
- ❖ La prolifération accrue des ventes de médicaments de la rue encadré par certaines autorités territorialement compétentes ainsi que la vulgarisation des unités de soins et service de santé clandestins ;
- ❖ Le manque de formation véritable du personnel de santé dans certains contextes ;
- ❖ L'environnement exigü des formations sanitaires et leur clandestinité à la majorité ;
- ❖ Les difficultés à sensibiliser et à éduquer les populations sur les questions de santé

VIII-PROPOSITIONS

Pour ainsi relever ces défis et améliorer l'impact de la campagne de santé il serait souhaitable :

- ❖ D'augmenter les investissements dans les infrastructures sanitaires et les ressources humaines pour améliorer l'accès aux soins et services de santé de qualité ;
- ❖ De renforcer la lutte contre la vente des médicaments de la rue et les services de santé informel ;
- ❖ De renforcer les mécanismes de formation continue pour les professionnels de santé afin d'améliorer leur efficacité et leur compétence ;
- ❖ De promouvoir la participation communautaire et la sensibilisation pour améliorer la santé et le bien-être de la population mais également de renforcer les partenariats avec les organisations communautaires et les autres acteurs pour améliorer l'impact de la santé.

EN DEFINITIF

ces recommandations proposées peuvent contribuer à améliorer l'impact de la campagne de santé et à promouvoir la santé et le bien-être des populations, la situation sanitaire et réduire les risques pour la santé publique.



IX-PERSPECTIVE A VENIR .

- ☞ **Lutter contre l'insalubrité des formations sanitaires et la mauvaise gestion des déchets sanitaires**
- ☞ **Lutter contre la vente des médicaments de la rue dans les formations sanitaires**
- ☞ **Lutte contre la prolifération des soins informels et les formations sanitaires clandestines**
- ☞ **Lutter contre la formation clandestine du personnel soignant**
- ☞ **Lutter contre la prolifération de la vente des médicaments de la rue**

Sensibiliser afin d'améliorer l'accès en approvisionnement des médicaments conventionnels au fond régional de la santé ou dans les sources de ravitaillement agréés par le ministère de la santé publique

Ainsi donc lutter contre la prolifération des soins informels, la vente des médicaments de la rue, le renforcement de la réglementation sur les formations sanitaires privées, le contrôle de qualité pour garantir que les formations sanitaires privées dispensent des soins et services de qualités chacun en ce qui le concerne et surtout disposer des médicaments provenant des sources conventionnelles ainsi que la sensibilisation du publique sur les risques associés aux formations sanitaires privées irrégulières et sur l'importance de choisir les formations sanitaires agréées, le renforcement des droits sociaux des professionnels de santé en milieu sanitaire privées et l'éducation pour l'hygiène et la salubrité sanitaire contribueront à l'amélioration de la santé et l'accès aux soins et services de santé de qualité pour le bien-être des populations.



XX-REMERCIEMENTS

Nous remercions tout particulièrement :

- ❖ A Madame le Ministre de l'habitat et du développement urbain Mairaine et présidente d'honneur des BAHUJ, **Mme. Courtes née KETCHA Célestine** pour son engagement, son assistance et son attention à la situation sociale des personnes vulnérables et victimes d'abus d'injustice
- ❖ A Monsieur **MANAOUA Malachie**, Ministre de la santé publique pour son soutien et son leadership dans la promotion de la santé et le bien-être de la population ;
- ❖ A Madame **Dr. AZOUMBOU MEFANT Thérèse**, Déléguée régionale de la santé du Centre pour son appui et sa collaboration dans la mise en œuvre de cette campagne ;
- ❖ **Les Sous-Préfet** d'Arrondissement de Yaoundé I, II, IV, V pour leur soutien prompt et leur collaboration dans la mobilisation des communautés ;
- ❖ **Les chefs de District de santé** de : Cité verte, Ndjoungolo, Mvog-Ada et Nkolndongo pour leurs engagements et leur dévouement dans la coordination des activités de la campagne ;
- ❖ **Les autorités traditionnelles** pour leurs rôles important dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés ;
- ❖ **Les Présidents de comité de santé** pour leurs engagements et leur leadership dans la promotion de la santé et la du bien-être dans leurs communautés.

Nous remercions également tous les autres acteurs qui ont contribué à la réussite de cette campagne notamment les agents de santé, les bénévoles, les leaders d'association et les participants.

Votre contribution a été précieuse et nous sommes reconnaissants pour votre engagement et votre soutien.

Nous espérons que cette campagne aura un impact durable sur la santé de la population et que nous pourrons continuer à travailler ensemble pour améliorer la santé et le bien-être de nos communautés.

Merci pour votre soutien et votre engagement !



XXI-ANNEXES

Annexe 1 : Demande de collaboration Ministère de la santé

Annexe 2 : Accord de collaboration Délégué régional du Centre



Annexe 3 : Autorisation d'activités

- ❖ District de santé de Ndjoungolo
- ❖ District de santé de la Cité Verte
- ❖ District de santé de Mvog-Ada
- ❖ District de santé de Nkol-Ndongo

Annexe 4 : Autorisation d'activités préfectorales

- ❖ Sous-Préfet de Yaoundé I
- ❖ Sous-Préfet de Yaoundé II
- ❖ Sous-Préfet de Yaoundé IV
- ❖ Sous-Préfet de Yaoundé V

Annexe 2 : Accord de collaboration Délégué régional du Centre

REPUBLICQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie ----- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ----- SECRETARIAT GENERAL ----- DELEGATION REGIONALE DU CENTRE ----- BUREAU DE LA FORMATION ET DU PARTENARIAT -----		REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland ----- MINISTRY OF PUBLIC HEALTH ----- SECRETARIAT GENERAL ----- CENTRE REGIONAL DELEGATION ----- FORMATION AND PARTNERSHIP OFFICE -----
N° <u>11326</u> /LAP/MINSANTE/SG/DRSPC/ BFP.		Yaoundé, le 11 SEPT 2024
LE DELEGUE REGIONAL A Monsieur KENGNE SIMO Célestin Yves Coordonateur National et Chef d'Antenne Régionale des Bénévoles en Aides Humanitaires Juridiques et Judiciaires (BAHUI) TEL : 698287287/674481460 Email : Bahuj2020@gmail.com		
Objet : Lettre d'Accord de collaboration de BAHUI		
Monsieur le Coordonateur National,		
En accusant réception de votre correspondance donc l'objet est susvisé et, après avis favorable de mes Services compétents,		
J'ai l'honneur de marquer mon accord pour une collaboration entre la Délégation Régionale de la Santé Publique du Centre et l'Association des Bénévoles en Aides Humanitaires Juridiques et Judiciaires (BAHUI). Cette coopération a pour Object de mener dans la Région du Centre, pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de signature du présent accord, les activités suivantes :		
<ul style="list-style-type: none">❖ Promotion de l'accès aux soins et service de qualité,❖ Promotion de la santé.		
Conformément à l'article 8 de l'Arrêté N°1433/A/MSP/SG/DCOP/CPNAT du 16 Août 2007 fixant le cadre de collaboration entre le Ministère de la Santé Publique, les Associations, les Organisation Non Gouvernementale et les formations sanitaires des secteurs public et privé, toute association ou organisme bénéficiaire d'une lettre de collaboration doit :		
<ul style="list-style-type: none">❖ Respecter les lois et règlements en vigueur,❖ Respecter les orientations de la Stratégie Sectorielle de Santé et tous les documents de stratégie et de planification qui découlent notamment les plans de viabilisation des Districts.❖ Travailler en étroite collaboration avec les Districts de santé de sa zone d'intervention❖ Présenter annuellement un plan d'action et un rapport d'activités.		
Toutefois, un contrat d'exécution pourrait être signé entre le Ministère de la Santé Publique et votre association pour la mise en œuvre des projets conjoints disposants des ressources nécessaires.		
Toute violation, dûment constatée, des dispositions ci-dessus citées peut entrainer retrait, après préavis n'excédant pas 15 jours, de la lettre d'accord de collaboration.		
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.		
LE DELEGUE REGIONAL  <i>Dx Agoumbou Mefant Chérèse</i>		
Ampliations : <ul style="list-style-type: none">• MINSANTE/DCOOP• TOUS LES DISTRICT DESANTE• INERESSE• ARCHIVES/CHRONO		

Annexe 3 : Autorisation d'activités

❖ District de santé de Ndjoungolo

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix Travail Patrie</p> <p>MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>DELEGATION REGIONALE DU CENTRE</p> <p>District de Santé de DJOUNGOLO</p>		<p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland</p> <p>MINISTRY OF PUBLIC HEALTH</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>REGIONAL DELEGATION FOR THE CENTRE</p> <p>DJOUNGOLO Health District Office</p>
--	---	---

N° **383** AE/MINSANTE/SG/DRSPC/DS-D/OFE

Yaoundé, le **27 NOV 2024**

AUTORISATION D'EXERCICE D'ACTIVITES

Le Chef de District de Santé de Djoungolo, Mme, MAIDOUKOULA GONOU épouse PYSSANG EWANG,

Autorise **Les Bénévoles en Aides Humanitaires, Juridiques et Judiciaires (BAHUIJ)** à mener une enquête sur l'état général des droits humains en milieu sanitaire à travers : la sensibilisation sur les lois et règlements qui régissent les formations sanitaires privées, la sensibilisation et éducation sur la vente des produits pharmaceutiques dans les formations sanitaires, la sensibilisation sur la formation et la qualification des personnels soignants pour l'optimisation des soins de qualité.


Cette campagne se déroulera du 28 Novembre 2024 au 29 Janvier 2025 par une équipe composée de BAHUIJ et chaque Président de Comité de Santé (COSA) de chaque Aire de Santé.

Sous réserve du respect de l'Ethique et de la production d'un rapport d'activités au District, cette autorisation leur est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.


AMPLIATIONS

- Sous-Préfecture Yaoundé 1^{ère}
- DRSPC
- ARCHIVES/CHRONO

LE CHEF DE DISTRICT


Maidoukoula Gonou
Mme Pyssang Ewang
Administrateur Principal de Santé Publique
District de Santé de DJOUNGOLO

❖ District de santé de la Cité Verte

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie		REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland
REGION DU CENTRE		CENTRE REGION
DEPARTEMENT DU MFOUNDI		MFOUNDI DIVISION
ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV		YAOUNDE IV SUB-DIVISION
SOUS-PREFECTURE DE YAOUNDE IV		YAOUNDE IV SUB-DIVISIONAL OFFICE
SECRETARIAT PARTICULIER		PRIVATE SECRETARIAT

N°: **000150** /RDMP/J06-04/SP.

RECEPISSE DE DECLARATION DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Yaoundé IV soussigné, prend acte du dépôt dans ses services en date du 05 mai 2025, d'une déclaration de manifestations publiques par **Monsieur KENGNE SIMO Célestin Yves**, titulaire de la Carte Nationale d'Identité N°114877487 du 17.10.20193 à CE02, agissant pour le compte de l'Association dénommée : « Les Bénévoles en Aides Humanitaires, Juridiques et Judiciaires, Promotion des Droits de l'Homme, en sa qualité de Chef d'Antenne régional, en vue d'organiser une campagne de santé dans toutes les aires de santé du district de santé de Yaoundé IV^e, du 1^{er} au 30 juin 2025.


Conformément aux dispositions de la loi n° 90/055 du 19 Décembre 1990 portant régime des réunions et des manifestations publiques et ses modificatifs subséquents, le requérant ainsi que les nommés **MAGUIP Ghislaine** et **FOE NGASSAM Jervé Raoul**, s'engagent non seulement à agir dans le strict respect de l'ordre public, mais aussi, à répondre de tout incident qui pourrait survenir à l'occasion de cette manifestation.


En outre, tout changement de l'objet, du lieu ou de la date de la présente déclaration sans l'autorisation préalable de l'Autorité Administrative, est à proscrire.

En foi de quoi le présent récépissé est délivré pour servir et valoir ce que de droit. /-

Yaoundé IV, le **05 MAI 2025**

LE SOUS-PREFET



Ikondi Elvis Mbahanguen
Administrateur Civil Principal
Master II en Politique de Développement International
Université National de SEOUL



AMPLIATIONS :

- PREFET/MFOUNDI YDE
- TOUS RFMO CONCERNES
- COM/ SPECIAL YDE IV
- INTERESSE(E)S
- CHRONO/ARCHIVES.

❖ District de santé de Mvog-Ada

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix Travail Patrie ----- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ----- DELEGATION REGIONALE DU CENTRE ----- DISTRICT DE SANTE DE MVOG-ADA ----- cds.ce.mvogada@minsante.cm</p>	 <p>Couverture Santé Universel - Universal Health Coverage MINSANTE</p>	<p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace Work Fatherland ----- MINISTRY OF PUBLIC HEALTH ----- REGIONAL DELEGATION FOR THE CENTRE ----- MVOG-ADA HEALTH DISTRICT ----- cds.ce.mvogada@minsante.cm</p>
--	---	--

N°012/2025/L/MINSANTE/DRSPC/DSM Yaoundé le, 14/01/2025

LE CHEF DE DISTRICT DE SANTE DE MVOG-ADA
A
MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V

Objet: *Avis Favorable technique et retour lettre de demande d'autorisation d'exercice d'Activités et transmission du programme*

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre avec avis favorable technique (accord formel) la lettre de demande *d'autorisation d'exercice d'Activités et transmission du programme*, introduite dans vos services par Monsieur KENGNE SIMO CELESTIN YVES pour le compte de « BENEVOLE EN AIDES HUMANITAIRES, JURIDIQUES ET JUDICIAIRES » (BAHUI).

En effet, l'organisation BAHUI est une association à but non lucratif confère Récepissé de déclaration N° 260/2020/RDA/C9/SAAJP du 24 juillet 2020 du Préfet du Département du Wouri avec pour objectif général de promouvoir l'accès aux soins et services de qualité et la promotion de la santé, et une enquête sur l'état général des droits humains en milieux sanitaires. Elle organise la première édition dans le District de Santé de Mvog-Ada.

Cette campagne se déroulera du 1^{er} février au 31 avril 2025 par une équipe de BAHUI en collaboration avec les Aires de Santé et leurs Présidents de Comité de Santé (COSA).


Toutefois ladite Organisation devra exercer sous réserve de la diffusion des messages contraires à la déontologie médicale tout en s'engageant à respecter les clauses de ladite lettre d'Accord de Collaboration et tout ceci conformément à l'article 8 de l'arrêté N°1433/A/MSP/SG/DCOOP/CPNAT du 16 Août 2007 fixant le cadre de collaboration entre le Ministère de la Santé Publique, les Associations, les Organisations non Gouvernementales.

Toute violation, dûment constatée, de ces dispositions entraîne la suspension, voir l'arrêt définitif de leurs activités dans le District de Santé de Mvog-Ada. Et un rapport est attendu au DS.

Veillez agréer Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mon profond respect.

Ci-joint :
✓ lettre de Demande
d'organisation d'une campagne de santé

LE CHEF DE DISTRICT DE SANTE,
DREMEGUE ANDRE-MARIE



❖ District de santé de Nkol-Ndongo

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU MFOUNDI
ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V
SOUS-PREFECTURE DE NKOLMESSENG
SECRETARIAT PARTICULIER

REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland
REGION OF CENTER
MFOUNDI DIVISION
YAOUNDE V SUBDIVISION
NKOLMESSENG SUBDIVISIONAL
OFFICE
PERSONAL SECRETARIAT

AUTORISATION D'EXERCICE D'ACTIVITES

N° 001 /AEA /J06.05/SP

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Yaoundé v soussigné, autorise Monsieur **KENGNE SIMO Célestin Yves**, titulaire de la CNI N° 114877487 délivrée le 17/10/2013 à CE02, Chef d'Antenne Régionale de l'association Les Bénévoles en Aides Humanitaires Juridiques et Judiciaires, à mener du 1^{er} février au 31 avril 2025, une campagne de santé dans toutes les aires de santé du district de Mvog-ada.

En foi de quoi la présente autorisation est établie et délivrée à l'intéressé, pour servir et valoir ce que de droit. /-

NKOLMESSENG, le **30 JAN 2025**

Le Sous-préfet


Mabaya Esomba François
Administrateur Civil Principal

Ampliations :

- Préfet / Mfoundi
- FMO Ydé V
- Chef village concerné
- Intéressé
- Chrono/Archives

Annexe 4: Autorisation d'activités préfectorales

❖ Sous-Préfet de Yaoundé I

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie ----- REGION DU CENTRE ----- DEPARTEMENT DU MFOUNDI ----- ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1 ^{ER} ----- SOUS-PREFECTURE DE NLONGKAK ----- SECRETARIAT PARTICULIER -----		REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland ----- CENTER REGION ----- MFOUNDI DIVISION ----- YAOUNDE 1 SUBDIVISION ----- DIVISIONAL OFFICE OF NLONGKAK ----- PRIVATE SECRETARIAT -----
--	---	---

MESSAGE-PORTE N° 0855 /MP/JO6-01/SP

ORIGINE : SOUS-PREFETNLONGKAK - YAOUNDE I^{ER}


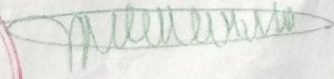
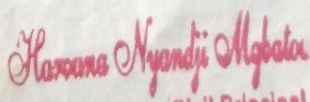
DESTINATAIRES : RESPONSABLES FORMATIONS SANITAIRES ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{ER}

OBJET : AUTORISATION D'ENQUÊTES SUR L'ETAT GENERAL DES DROITS HUMAINS
DANS NOTRE REPUBLIQUE ET DANS LE SMILIEUX SANITAIRES EDUCATIFS
ET AUSSI LES CONDITONS HUMANITAIRES DE GARDE A VUE DANS LES UNITES
DE POLICE ET DE GENDARMERIE.

TEXTE : DANS CADRE REALISATION ENQUÊTES RELATIVES A OBJET SOUS-RUBRIQUE **STOP**
HONNEUR VOUS INFORMER **STOP** BENEVOLES EN AIDES HUMANITAIRES JURIDIQUES ET
JUDICIAIRES (BAHUJ) - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME **STOP** EFFECTUERONT DESCENTES
D'ENQUÊTES **STOP** BIEN VOULOIR PRENDRE DISPOSITIONS NECESSAIRES EN VUE REUSSITE DITE
ACTIVITE **STOP** IMPORTANCE SIGNALEE **STOP** ET **FIN./-**

VU, BON A PORTER **3 MAI 2024**
NLONGKAK, LE

NYANDJI MGBATOU




Administrateur Civil Principal

❖ Sous-Préfet de Yaoundé II

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION
MFOUNDI DIVISION
YAOUNDE II SUB-DIVISION
TSINGA SUB-DIVISION OFFICE

PRIVATE SECRETARY
10 MAI 2024

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU MFOUNDI
ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II
SOUS-PREFECTURE DE TSINGA

SECRETARIAT PARTICULIER

N° 1000145 L/JO6-02/SP

10 MAI 2024

Tsinga, le _____

Le Sous-Préfet
A

Mesdames : -le Chef de District de santé de la cite verte
- L'inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base Yaoundé 2

Objet : Autorisation d'enquêtes.

Dans le cadre de leurs plans d'activité, dont le but est de ressortir l'état général des droits humains dans les milieux sanitaires et éducatifs, les bénévoles en aide humanitaires, juridiques et judiciaires, mèneront une enquête y relative, pour une période de trois (03) mois, allant du 13 Mai au 12 Aout 2024.

Y faisant suite, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir leur accorder la collaboration nécessaire à la réalisation de ces activités dans le respect de la réglementation en vigueur.

En outre, les intéressés devront faire tenir une copie, du rapport de leurs activités dans les services de la sous-préfecture


Ampliation :- Préfet/Mfoundi
-coordonnateur nationale BAHUJ

DAOUDA OUSMANOU
Administrateur Civil

Le Sous-Préfet

ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II
MFOUNDI DIVISION
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

❖ Sous-Préfet de Yaoundé IV

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie		REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland
REGION DU CENTRE		CENTRE REGION
DEPARTEMENT DU MFOUNDI		MFOUNDI DIVISION
ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV		YAOUNDE IV SUB-DIVISION
SOUS-PREFECTURE DE YAOUNDE IV		YAOUNDE IV SUB- DIVISIONAL OFFICE
SECRETARIAT PARTICULIER		PRIVATE SECRETARIAT

N°: 000150 /RDMP/J06-04/SP.

RECEPISSE DE DECLARATION DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Yaoundé IV soussigné, prend acte du dépôt dans ses services en date du 05 mai 2025, d'une déclaration de manifestations publiques par **Monsieur KENGNE SIMO Célestin Yves**, titulaire de la Carte Nationale d'Identité N°114877487 du 17.10.20193 à CE02, agissant pour le compte de l'Association dénommée : « Les Bénévoles en Aides Humanitaires, Juridiques et Judiciaires, Promotion des Droits de l'Homme, en sa qualité de Chef d'Antenne régional, en vue d'organiser une campagne de santé dans toutes les aires de santé du district de santé de Yaoundé IV^e, du 1^{er} au 30 juin 2025.


Conformément aux dispositions de la loi n° 90/055 du 19 Décembre 1990 portant régime des réunions et des manifestations publiques et ses modificatifs subséquents, le **requérant** ainsi que les nommés **MAGUIP Ghislaine** et **FOE NGASSAM Jervé Raoul**, s'engagent non seulement à agir dans le strict respect de l'ordre public, mais aussi, à répondre de tout incident qui pourrait survenir à l'occasion de cette manifestation.

En outre, tout changement de l'objet, du lieu ou de la date de la présente déclaration sans l'autorisation préalable de l'Autorité Administrative, est à proscrire.

En foi de quoi le présent récépissé est délivré pour servir et valoir ce que de droit. /-

Yaoundé IV, le 05 MAI 2025

LE SOUS-PREFET


Monsieur Elvis Mbahangwen
Administrateur Civil Principal
Master II en Politique de Développement International
Université National de SEOUL

AMPLIATIONS:
-PREFET/MFOUNDI YDE
-TOUS RFMO CONCERNES
-COM SPECIAL YDE IV
-INTERESSE(E)S
-CHRONO/ARCHIVES.

❖ Sous-Préfet de Yaoundé V

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU MFOUNDI
ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V
SOUS-PREFECTURE DE NKOLMESSENG
SECRETARIAT PARTICULIER

REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland
REGION OF CENTER
MFOUNDI DIVISION
YAOUNDE V SUBDIVISION
NKOLMESSENG SUBDIVISIONAL
OFFICE
PERSONAL SECRETARIAT

AUTORISATION D'EXERCICE D'ACTIVITES

N° 001 /AEA /J06.05/SP

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Yaoundé v soussigné, autorise Monsieur **KENGNE SIMO Célestin Yves**, titulaire de la CNI N° 114877487 délivrée le 17/10/2013 à CE02, Chef d'Antenne Régionale de l'association 'Les Bénévoles en Aides Humanitaires Juridiques et Judiciaires', à mener du 1^{er} février au 31 avril 2025, une campagne de santé dans toutes les aires de santé du district de Mvog-ada.

En foi de quoi la présente autorisation est établie et délivrée à l'intéressé, pour servir et valoir ce que de droit. /-

Ampliations :

- Préfet / Mfoundi
- FMO Ydé V
- Chef village concerné
- Intéressé
- Chrono/Archives

NKOLMESSENG, le 30 JAN 2025

Le Sous-préfet



Mabaya Essomba François
Administrateur Civil Principal